<u>DEVANT</u> <u>DOS</u>

PIXMANIA
ARTMANDIS
A QUI LE TOUR?
NON A MUTARES

LOGISS

K PAR K

A QUI LE TOUR?

BAZIN DEMISSION

OUEST PRODUCTION



GIRAUD PRODUCTION



LAGRANGE PRODUCTION



POREAUX



AZUR PRODUCTION





NON AU PROJET MORTIFERE DE MUTARES

Dans son projet TRANSFORM & GROW, St GOBAIN décide en 2018 de céder plus de 3 Milliards € de CA dans le monde avant décembre 2019 pour améliorer sa marge d'exploitation.

Lapeyre, sacrifiait sur l'autel de la finance, verra son sort scellé en septembre 2019.

L'annonce le 09 novembre 2020 du nom du repreneur va sonner le glas de Lapeyre. Cela sera confirmé quelques jours plus tard grâce à la divulgation du business plan de Mutares sur 3 ans qui laisse entrevoir le pire des scénarios pour notre avenir avec la fermeture d'au moins 19 magasins, de 4 usines et la suppression de 933 emplois. Et ça ne sera qu'un début de ce qui nous attend.

Leur plan financier table également sur une progression du CA de 7,4% en 2023, du jamais vu chez Lapeyre alors que les plus optimistes des économistes projettent une sortie de crise économique liée à la situation sanitaire dans au moins 4 ans.

Qu'en deviendra-t-il de Lapeyre si cet objectif n'est pas atteint. Pourquoi un plan sur seulement 3 ans alors qu'une restructuration aussi importante devrait consacrer largement plus de temps. Pris la main dans le pot de mensonge, les Directions Lapeyre et Mutares cherchent maladroitement à se justifier prétextant que ce business plan (pourtant élaboré depuis plus d'un an!) n'est plus d'actualité et revoient leur prétention légèrement à la baisse sans offrir plus de garantie. Il n'en est rien, puisque le second plan interpelle toujours par ses incohérences.

Les salarié(e)s de PIXMANIA, GROSBILL, ARTMADIS...ont déjà fait les frais des méthodes MUTARES. Voulez-vous être les suivant(e)s ?

La CGT Distrilap refuse un plan qui consiste à se servir du salarié comme la variable d'ajustement. Nous croyons que le salut de Lapeyre viendra par l'investissement, le recrutement, la formation, l'accompagnement, la reconnaissance et la fidélisation des équipes, le maillage territorial, l'innovation, l'écoute....

POUR DIRE NON AU PROJET MUTARES, LA CGT APPELLE LES SALARIES A SE MOBILISER PAR LA GREVE OU DES DEBRAYAGES

LE 12 JANVIER!

Le 09/01/2020

LAPEYRE INDUSTRIES



Déclaration de la Coordination CGT Lapeyre - 08/01/2021

NON A MUTARES – ARRETONS LE FIASCO

SAINT GOBAIN a tout d'abord choisi MUTARES sans nous présenter les projets concurrents de VERDOSO et CEVITAL.

LAPEYRE et MUTARES ont ensuite indiqué en CSE qu'il n'y avait pas de Business Plan. Il a fallu attendre un courrier anonyme pour nous rendre compte des projets de MUTARES. La direction de LAPEYRE a alors prétendu que le document en notre possession était « obsolète et dépassé ».

Dans le même temps, les directions incitaient les élus de CSE à signer un accord de méthode qui ne prévoyait nullement la transmission du dernier Business Plan de MUTARES à partir duquel SAINT GOBAIN avait arrêté son choix.

Les emplois menacés par MUTARES ne sont pas de 933 ou 733. Ces chiffres sont des leurres.

Les emplois menacés par MUTARES sont de 4 200 dont 3 400 emplois LAPEYRE et 800 emplois mandataires

Pour s'en persuader, il suffit d'analyser le dernier tableau présenté aux CSE. A la fin de l'année 2023, 238 M€ de cash auront été consommés sur les 243 M€ laissés en caisse et ceci sous l'hypothèse irréaliste que l'enseigne LAPEYRE connaisse une croissance de son chiffre d'affaires de 7,4% sur la seule année 2023 alors même qu'il est prévu la suppression de 19 magasins.

La réalité est qu'il n'y aura plus d'argent dans la caisse en 2023 et que l'ensemble du groupe sera placé en redressement judiciaire. Il n'y a d'ailleurs pas de plan pour 2024 et 2025. Dans le document d'ACCURACY page 16 (envoi anonyme), l'année 2023 est même qualifiée de "dernière année".

Lorsque nous interrogeons MUTARES sur 2024 et 2025, ils répondent qu'ils vont nous vendre. En fait, c'est l'administratrice judiciaire qui va procéder à la vente dans le cadre d'un redressement judiciaire. Dans ce cadre, les repreneurs sont en position de force, ils peuvent décider de reprendre uniquement certaines entreprises voir uniquement certains actifs d'une entreprise, ce qui se traduit bien souvent par un impact social colossal. Ils peuvent ainsi choisir les magasins qu'ils reprennent et les autres sont liquidés avec des indemnités minimales payées par l'Etat.

MOBILISEZ-VOUS LE 12 JANVIER
SUR TOUS LES SITES ET TOUTES LES ENTITES
VOUS ETES TOUS CONCERNES